

Zonage

- UC - zone comprenant le bâti traditionnel ancien de la commune
- UE - zone constituant l'extension de l'agglomération
- UEe - zone constituant l'extension de l'agglomération - sous-secteur caractérisé par des bâtiments de grande hauteur
- UA - zone d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services
- UL - zone accueillant des équipements de sport, de plein air ou culturels
- Uh - zone comprenant les parties des hameaux non classées en Nh
- UT - zone à vocation d'accueil touristique
- UP - zone affectée aux activités portuaires
- 1AUE - zone à urbaniser à court ou moyen terme
- 2AUE - zone à urbaniser à long terme
- 1AUA - zone d'extension de l'activité économique à court ou moyen terme
- 1AUL - zone d'extension des équipements de sport, de plein air ou culturels
- Na - zone comprenant l'habitat dispersé
- Nh - zone comprenant les hameaux traditionnels
- Npa - zone naturelle reconnue ou sensible strictement protégée
- Npb - zone naturelle à protéger en raison de la qualité des paysages et éléments naturels
- Nplm - zone naturelle comprenant les espaces remarquables maritimes
- Nplt - zone naturelle comprenant les espaces remarquables terrestres
- A - zone agricole

Emplacements réservés

NUM	LIB	SURF	BENE
01	Amenagement d'un sentier de promenade autour de l'étang de la Garde	343 m²	Commune
02	Création d'un barrage pour améliorer l'écoulement de l'étang de la Garde	1439 m²	Commune
03	Présentation d'un chemin piétonnier et d'un ancien lavoir	573 m²	Commune
04	Création d'un espace de stationnement devant la bibliothèque	358 m²	Commune
05	Désenclavement impasse du Clos des Vignes	138 m²	Commune
06	Création d'un chemin entre la rue Jean Langlais et l'école primaire	448 m²	Commune
07	Création d'un chemin entre la rue du Sost et l'impasse du Perron	342 m²	Commune
08	Création d'une voie entre la Théaudais et l'école primaire	527 m²	Commune
09	Amenagement préliminaire angle rue du Sost/ rue Jean Langlais	115 m²	Commune
10	Amenagement de voirie impasse des Domaines	80 m²	Commune
11	Déclassement de voirie au centre de la rue de la Théaudais	101 m²	Commune
12	Liaison piétonne entre le chemin de Haut et la rue de la Théaudais	514 m²	Commune
13	Liaison piétonne entre la rue Montfort la Motte et le chemin de Belle-Entrée de 2,5 m de large	324 m²	Commune
14	Création d'un rond-point sur la RD 114 et accès à la rue du Poudouane	2143 m²	Commune
15	Amenagement du carrefour Rue de Massy/Rue des Etrang	2152 m²	Commune
16	Prorogement de la rue des Etrang	1968 m²	Commune
17	Prorogement du chemin de la Ville Mahé	538 m²	Commune
18	Création d'une aire de cohabitation et desserte par des réseaux	4489 m²	Commune
19	Déclassement de voirie au centre de la rue de la Motte	301 m²	Commune
20	Création d'une voie de desserte entre la Clé des Champs et le Chemin de la Théaudais	1943 m²	Commune
21	Création d'un passage piéton de la rue de Dinard vers la Cale (prolongement de la rue Louis Bréhaut)	417 m²	Commune
22	Intégration de l'angle de la rue de la Ville dans le domaine communal	32 m²	Commune
23	Création d'un équipement public	2089 m²	Commune
24	Élargissement de 5 m de la rue du Haut Chemin	870 m²	Commune
25	Élargissement de la rue des Etrang à 10 mètres	382 m²	Commune
26	Élargissement du Chemin de la Flagrais à 8 mètres	115 m²	Commune
27	Élargissement de la rue de la Motte à 8 mètres	78 m²	Commune
28	Création d'un espace public secteur des Grandes Rivières	1925 m²	Commune
29	Déclassement de voirie rue du Grosnet	17 m²	Commune
30	Agrandissement de la station d'épuration	5882 m²	Commune
31	Création de logements adaptés aux populations spécifiques	2383 m²	Commune

Prescriptions

Élément ponctuel de patrimoine bâti à préserver (Art. L. 123-1-5, 7° CU)

- Blockhaus
- Calvaire
- Puits-lavoir-fontaine
- Autre patrimoine bâti
- Haie à conserver (Art. L. 123-1-5, 7° CU)
- Haie à créer (Art. L. 123-1-5, 7° CU)
- Chemin piéton à créer et/ou à conserver (Art. L. 123-1-5, 6° CU)
- Marge de recul autour de la RD 168 (Art. L. 111-1-4 CU)
- (75 m en dehors des zones urbaines - 35 m dans les zones urbaines)

- Boisement (Art. L. 123-1-5, 7° CU)
- Espace Boisé Classé (EBC) (Art. L. 130-1 CU)
- Emplacement réservé (Art. L. 123-1-5, 8° CU)
- Secteur du patrimoine à protéger (Art. L. 123-1-5, 7° CU)
- Secteur de mixité sociale (Art. L. 123-1-5, 16° CU)
- Secteur à l'urbanisation limitée dans l'attente d'un projet d'aménagement global (Art. L. 123-2 CU)
- Zone non aedificandi autour de la station d'épuration (30 m)

Informations

- Limite de la bande littorale des 100 mètres
- Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR)
- Zone Humide (Art. L. 146-6 et R. 146-1 CU)
- Périmètre archéologique
- Périmètre de protection autour d'un Monument Historique

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

LA RICHARDAIS

PLAN LOCAL D'URBANISME


Elaboration du PLU

5.1 - Carte d'assemblage

Juillet 2013

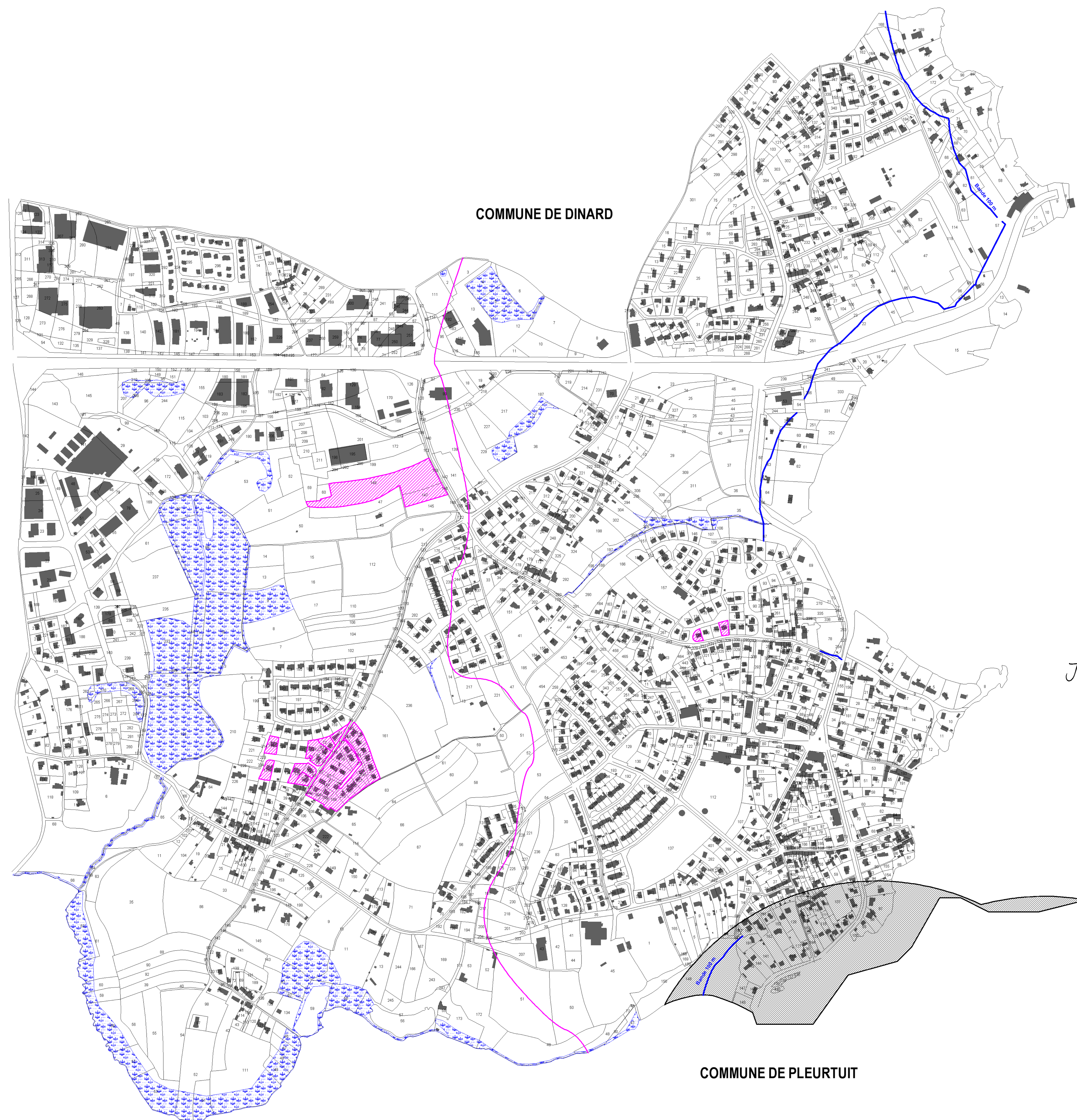
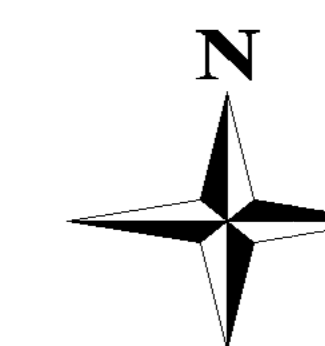
Dossier d'arrêt

1/3000



VU pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2013

Jean-Luc OHER, Maire



COMMUNE DE DINARD

COMMUNE DE PLEURTUIT

VU pour être annexé
à la délibération
du Conseil Municipal du 9 juillet 20138

Jean-Luc OHER, Maire

COMMUNE DE PLEURTUIT

Informations

- Limite de la bande littorale des 100 mètres
- Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR)
- Zone Humide (Art.L.146-6 et R.146-1 CU)
- Périmètre archéologique
- Périmètre de protection autour d'un Monument Historique

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

LA RICHARDAIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.4 - Carte des Informations

Elaboration du PLU

Juillet 2013

Dossier d'arrêt

1/3000

PLANIS

Immeuble Le Thulium
5, sq. du Chêne Germain
35510 CESSON-SEVIGNE
02 99 28 46 50
ille.et.vilaine@planis.fr